

## Déclaration des Performances

CE

Conformément à l'Annexe III du règlement (EU) N° : 305/2011 modifié par le règlement délégué (EU) No. 574/2014

## "MasterAir 870"

N°: 10825256

1. Code d'identification unique du produit type :

Un numéro de lot est attribué à chaque produit, le jour de sa fabrication. Il indique le site de production, l'année et le jour de fabrication. Le numéro de lot est mentionné sur l'étiquette du produit.

2. Usage(s) prévu(s):

Adjuvant pour mortier stabilisé

3. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant :

Master Builders Solutions France SAS ZI Petite Montagne Sud 10, Rue des Cévennes 91090 LISSES

France

4. Mandataire:

Sans objet

5. Système(s) d'évaluation et de vérification de la constance des performances (AVCP):

Système 2 +

6a. Norme harmonisée:

Tableau 2 de NF EN 934-2+A1 Tableau 3.2 de NF EN 934-2+A1 Organisme notifié:

Le CERIB, organisme notifié n°1164

A réalisé l'inspection du système de contrôle de production en usine selon le système 2+ A délivré le certificat de conformité du contrôle de la production



## Déclaration des Performances ( €

7. Performances déclarées: "MasterAir 870"

Caractéristiques essentielles	Performances	Système d'attestation de conformité	Spécifications techniques harmonisées
Teneurs en ions Chlorure	< 0.1 %		
Teneur en alcalins	≤ 4.5 %		EN 934-1 :2008
Effet sur la corrosion	PND		
Réduction d'eau	Pour le BA*, ≥ 5 % par rapport au BT**		EN 934-2 : 2009+A1 :2012
Réduction d'eau	Pour le BA*, ≥ 8 % par rapport au BT**		EN 934-3 : 2009+A1 :2012
Résistance à la compression	à 7 jours et à 28 jours, BA* ≥ 110 % du BT**		EN 934-2 : 2009+A1 :2012
Résistance à la compression	à 28 jours, MA** ≥ 70 % du MT****		EN 934-3 : 2009+A1 :2012
Teneur en air	≤ 2 % en volume au-dessus de celle du BT**		EN 934-2 : 2009+A1 :2012
Teneur en air	A1 : Teneur en air total après malaxage normalisée : A1 = 17 ±3% en volume A2 : teneur en air après 1H d'attente : A2 ≥ A1 – 3% A3 : Teneur en air après malaxage prolongé : A3 ≤ A1 +5% et A3 ≥A1-5%		EN 934-3 : 2009+A1 :2012
Substances dangereuses	Voir fiche de données de sécurité		

PND : Performance Non Déterminée; MA\* : Mortier Adjuvanté ; MT\*\* : Mortier Témoin

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées. Conformément au règlement (UE) no 305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus.

Signé pour le fabricant et en son nom par :

Christophe Landry, Directeur Technique Adjuvants France.

Le 28/04/2023 à Lisses.